



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT DE TRANSFERT 01

A - Identification des pouvoirs adjudicateurs

Mairie de Malakoff

Hôtel de ville, 1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92244 MALAKOFF Cedex

Représenté par la Maire

Madame Jacqueline BELHOMME

Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris

Immeuble Le Fahrenheit
28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses

Représenté par le Président

Monsieur Jean-Didier BERGER

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Mandataire :

gautier+conquet & Associés

Siège social

79 rue de Sèze BP 6044 69411 Lyon Cedex 06
T. 04 72 83 40 00 – F. 04 72 83 40 39
d.gautier@gautierconquet.fr
a.rousselot@gautierconquet.fr
Siret : 391 022 803 000 38

Etablissement parisien :

5 rue de Charonne 75011 Paris
T. 01 53 44 99 00
s.conquet@gautierconquet.fr
o.gherram@gautierconquet.fr
Siret : 391 022 803 00079

Co-traitants :

gautier+conquet^{PUMA}

5 rue de Charonne 75011 Paris
T. 01 53 44 99 00
c.michelin@gautierconquet@gautierconquet.fr
o.gherram@gautierconquet.fr

INGEROP

18 rue des Deux Gares – CS 70081
92563 RUEIL MALMAISON Cedex
T. 01 49 04 55 00
uee@ingerop.com
Siret : 489 626 135 00359

LEA – Les Eclairagistes Associés

7, rue Alsace-Lorraine
69001 LYON
T. : 04 81 06 09 65
Mail : contact@lea.lighting
Siret : 350 743 829 00037

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Maîtrise d'œuvre n°23-03 pour l'aménagement des espaces publics du secteur place Léo Figuères, rue Ahaulée et boulevard de Stalingrad à Malakoff.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 23 mars 2023.

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

- Tranche fermes : De la place Léo Figuères, du début de la rue Jules Guesde (depuis l'entrée de la rue Jules Guesde jusqu'au croisement avec l'allée non nommée) et de l'allée non nommée située derrière le 29 Stalingrad pour une durée prévisionnelle d'exécution des travaux de 24 mois.
- Tranche optionnelle 1 : Boulevard de Stalingrad y compris le rond-point Gagarine pour une durée prévisionnelle d'exécution des travaux de 12 mois.
- Tranche optionnelle 2 : Rue Ahaulée jusqu'au carrefour rue Hoche pour une durée prévisionnelle d'exécution des travaux de 12 mois.
- Tranche optionnelle 3 : Rue Ahaulée (du carrefour rue Hoche jusqu'au carrefour rue Paul Vaillant-Couturier) pour une durée d'exécution des travaux de 24 mois.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant du marché : 659 242,50 € HT

D - Objet de l'avenant.

■ Contexte :

La ville de Malakoff a conclu un marché de prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de voirie et d'aménagement d'espaces publics du secteur place Léo Figuères, rue Ahaulée et boulevard de Stalingrad, avec le groupement d'entreprises GAUTIER+CONQUET & ASSOCIES (mandataire) GAUTIER+CONQUET PUMA / INGEROP / LEA – Les Eclairagistes Associés.

Ce marché porte sur la définition des orientations du projet par le prestataire, de sa programmation, et plus globalement du suivi de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale.

Les partis d'aménagement du projet d'aménagement consistent en :

- La constitution d'une grande place piétonne, végétalisée et animée, nouveau cœur du quartier : la Place Léo Figuères
- Le réaménagement des voiries, pour favoriser le partage modal et sécuriser les circulations actives.

A compté du 1^{er} avril 2023, la ville de Malakoff a transféré la totalité de sa voirie communale à Vallée Sud - Grand Paris (délibération n°CT2022/052). Néanmoins, sont expressément exclus du transfert :

- les arbres hors alignement ;
- les espaces plantés en pleine terre, les jardinières et les végétaux qui sont solidaires du sols ou posés ou plantés ;
- les fosses des arbres hors alignement et arbustes ;
- de même que les réseaux de distribution d'énergie, l'éclairage public d'ambiance, les réseaux de télécommunications et autres réseaux concédés ;
- le mobilier publicitaire ou à vocation commerciale installés sur la voirie.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, ce transfert de compétence entraîne le transfert des contrats en cours afférents à la compétence transférée.

Par ailleurs, le mandataire du groupement GAUTIER+CONQUET & ASSOCIES a informé la Ville et Vallée Sud - Grand Paris, du transfert d'une partie de ses activités à la société GAUTIER+CONQUET PUMA suite à une réorganisation interne. Ainsi, GAUTIER+CONQUET PUMA se substituera à la GAUTIER+CONQUET & ASSOCIES dans l'ensemble des droits et obligations du marché.

C'est dans ce contexte, que le présent avenant est conclu.

OnS [Signature]
CB [Signature]
PA [Signature]

■ Modifications introduites par le présent avenant :

1. La répartition des prestations entre la Ville et L'EPT Vallée Sud-Grand Paris

En application de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, en cas de transfert de compétence entre une commune et un établissement public de coopération intercommunale, les contrats en cours sont automatiquement transférés pour la partie relative au transfert de compétence et exécutés dans les mêmes conditions, sauf accord contraire des parties ;

Il y a lieu d'acter par le présent avenant du partage du marché auprès de deux pouvoirs adjudicateurs, dans les proportions et selon les conditions du transfert de compétences, lesquels sont désormais :

L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris pour 92,17% du montant du marché soit un montant de 607 623,81 € HT.

ET

La Ville de Malakoff pour 7,83 % du montant du marché soit un montant de 51 618,68 € HT.

Lors de la réception de chaque facture, la répartition (entre la Ville et l'EPT) sera faite en utilisant cette même clé de répartition. Le découpage Ville/EPT pour chaque élément de mission est également indiqué dans l'état financier en annexe 01.

Le prestataire devra identifier dans la facture la part à la charge de la Ville et celle de l'EPT selon la clé de répartition indiquée ci-dessus.

L'envoi des factures se fait via Chorus Pro et nécessite le numéro de SIRET identifiant la structure débitrice

N° de SIRET de la Ville de Malakoff : 219 200 466 000 15

N° de SIRET de EPT Vallée Sud-Grand Paris : 200 057 966 000 18

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

2. La modification des rôles au sein du groupement

Le présent avenant acte également le changement de mandataire du groupement, le marché étant transféré à la société GAUTIER+CONQUET PUMA qui vient aux droits de la société GAUTIER+CONQUET & ASSOCIES suite à une réorganisation de cette dernière. Il est précisé qu'il n'y aura aucune incidence sur l'exécution des obligations et des droits découlant de ce marché. Les moyens humains et matériels affectés par GAUTIER+CONQUET PUMA sont identiques, tout comme les interlocuteurs.

En conséquence, le présent avenant a pour objet de transférer les prestations du mandataire à ladite société GAUTIER+CONQUET PUMA, ce qui entraîne une nouvelle répartition de la rémunération entre l'ancien mandataire du groupement et du nouveau mandataire du groupement, selon l'état qui est joint en annexe 01.

■ Comptables assignataires des paiements :

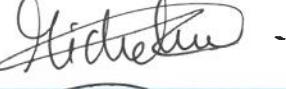
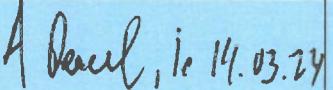
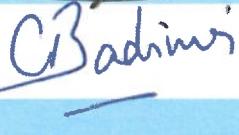
Pour l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris :

Madame la trésorière principale d'Antony : SGC Fontenay-aux-Roses - 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses

Pour la Ville de Malakoff :

Madame la Trésorière Principale de Montrouge : 18 Rue Victor Hugo, 92120 Montrouge



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
gautier+conquet & Associés Stéphane CONQUET, directeur Général Délégué		
gautier+conquet PUMA Charlotte MICHELIN, Directrice Général Déléguée INGEROP Franck DEROUCK, Directeur du Département Génie Urbain	A Paris, le 11.03.24	 
LEA – Les Eclairagistes Associés Christine BADINIER, directrice d'agence	A Lyon, le 11/03/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature des pouvoirs adjudicateurs.

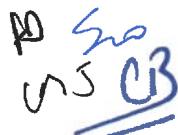
A : , le

Jacqueline BELHOMME

Maire

Jean-Didier BERGER

Président



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)